



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ,
en charge de la prévention

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 1 741 / MSP

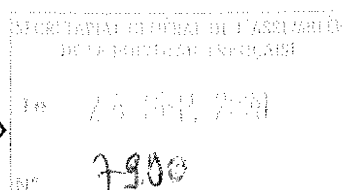
Le Ministre

Papeete, le 24 septembre 2020

Séance de la session budgétaire à l'Assemblée de la Polynésie française
Jeudi 24 septembre 2020

REPONSE

à la question orale présentée par Madame Teura IRITI
Représentante du groupe « TAHOERAA HUIRAATIRA »
à l'Assemblée de la Polynésie française



QUESTION :

Ne pourrait-on pas, dans un souci d'humanité, permettre une communication visuelle, soit par internet, ou encore dans un local fermé, et à travers une vitre, à l'hôpital, entre la famille proche et le malade qui va les quitter ?

Les mécanismes de transmission du virus SARS-COV-2 imposent l'isolement des patients COVID+. Ces procédures qui répondent aux référentiels de bonnes pratiques évitent la propagation du virus mais impactent directement les relations entre le patient et sa famille. Le Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPF), soucieux de concilier le meilleur soin au patient et la sécurité des prises en charge, est bien sûr attentif à ce point.

Aussi, les situations de fin de vie font l'objet de procédures particulières et une solution sécuritaire permettant au patient de voir son conjoint ou son enfant est systématiquement recherchée et mise en œuvre dans les valeurs d'humanité portée par chaque professionnel de santé au sein du CHPF. Compte tenu de l'évolution parfois brutale de la maladie, ces attentions ne peuvent cependant et malheureusement pas toujours être mise en œuvre à temps.

Outre ces mesures d'exception liées à la fin de vie, le CHPF souhaite faciliter le lien numérique en mettant à disposition des patients des tablettes connectées. Ces supports sont en cours de commande et seront déployés dans les services prenant en charge des patients atteints du COVID.

Enfin, le CHPF veille à ce que les procédures d'isolement des patients soient réduites au strict nécessaire. Les connaissances scientifiques sur le virus SARS-COV-2 ont effectivement progressé et permettent de définir, selon les types de prise en charge, les durées à partir desquelles un patient n'est plus contaminant. L'hôpital a donc formalisé des procédures de levée d'isolement qui permettent à des patients en hospitalisation longue d'être transférés en secteur classique dès lors qu'ils ne sont plus contaminant.



Jacques RAYNAL

